

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 980 466 sis au 221, rue Hélène, portant le matricule 9872-48-6412.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 6.2.2.1 concernant la marge avant; soit pour une diminution de la marge à 3.83 mètres au lieu de 4 mètres, dans le but de rendre conforme un bâtiment implanté en 1975. La différence de 0.17m est probablement due à une mauvaise conversion des unités de mesures (mètre vs pied) lors de l'implantation du bâtiment.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 22 décembre 2017.

France Marcotte
Greffière